

DEPARTEMENT  
des VOSGES

ARRONDISSEMENT  
D'EPINAL

CANTON  
DE CHARMES

Commune  
de SOCOURT

Commune de SOCOURT

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOCOURT en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc MARTINET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS (06)** : MM. Jean-Luc MARTINET – Michel NOIRCLERE - Claude DIDOT - Cyril KOEPFERT - Aimé HOUILLON - Mme Françoise RAJOIE.

**ETAIENT ABSENTS (04)** : MM. Alain GADAUT - Benoît LAURENT Francis HABRANT - Mme Véronique MICARD.

**ETAIT EXCUSE (01)** : M. Thierry TRUFFY (pouvoir à Cyril KOEPFERT).

M. Claude DIDOT a été nommé Secrétaire de séance.

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

## **32/2018 - DELEGATIONS ACCORDEES A MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU C.G.C.T. :**

Le Conseil Municipal prend acte de l'utilisation par Monsieur le Maire des délégations qui lui ont été accordées en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

**Alinéa 15** : Monsieur le Maire a décidé de ne pas exercer son droit de préemption urbain au regard des parcelles suivantes :

Section	N°	Lieu dit, rue, quartier...	Superficie Totale		
			ha	a	ca
A	1182	Les Grands Près		04	97
A	1185	107 rue Principale		04	96
A	1186	Le Village			03

**Propriétaire(s)** : M. Benoît LAURENT et Mme VOIRIN Marie-Laure – 107 rue Principale à SOCOURT.

**Localisation** : 107 rue Principale.

**Prix de vente** : 165.000 €

**Acquéreur** : M Patrice MONCHATRE et Mme LECOURT Hélène – 7 rue de Viacelle à SOCOURT.

## **33/2018 - ONF – ETAT D'ASSIETTE 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de coupes établie par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2019 en forêt communale.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE comme suit la destination des produits des coupes des parcelles 8 et 9 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2019 + chablis en parcelles diverses.

► Vente de grumes façonnées en cours de la campagne 2019/2020.

► Vente sur pied en cession amiable des autres produits (houppiers et petit bois) aux habitants à un prix forfaitaire de 16 €.

DECIDE que l'exploitation se fera par l'ONF et le débardage par un entrepreneur.

Le Conseil Municipal confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.

Le partage du bois de chauffage aux habitants sera effectué par les soins de la commune.

Exercice Théorique	Parcelle (s)	Surface (ha)	Nature technique de la coupe	Volume total estimé (m3)
2019	9	1,84	Irrégulière de BO	55,20
2019	8	1,77	Irrégulière de BO	44 ,25

### **34/2018 - BUDGET COMMUNAL 2018 – REFECTION DE LA VOIRIE RUE PRINCIPALE :**

Monsieur le Maire évoque à nouveau la nécessité de procéder selon lui à un programme de réfection de la voirie de la rue Principale sur une longueur d'environ 515 ml entre le carrefour avec le chemin de Grelot et l'entrée du village.

Après une consultation effectuée sur devis simple, il précise que la meilleure offre émane de l'entreprise COLAS NORD-EST de Thaon-les-Vosges pour un montant de 13.040 € H.T., 15.648,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier la réfection des enrobés le long du caniveau béton existant de la rue Principale à l'entreprise COLAS NORD-EST de Thaon-les-Vosges pour un montant de 13.040 € H.T., 15.648,00 € TTC.

### **35/2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2018 – CURAGE DE L'ANCIEN COLLECTEUR DES EAUX USEES :**

Monsieur le Maire rappelle que pour éviter que des administrés connaissent des déboires avec des remontées d'eaux usées du dalot actuel et avant que celui-ci ne recueille plus que des eaux pluviales dans les deux ans à venir, la question du curage a été posé lors de la préparation du budget primitif assainissement 2018.

Monsieur le Maire précise que des crédits suffisants ont été ouverts.

Après une consultation effectuée sur devis simple, il précise que la meilleure offre émane de l'entreprise HOUILLON de Rambervillers pour un montant de 15.035 € H.T., 18.042,00 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier le curage de dalot actuel de récupération des eaux usées à l'entreprise HOUILLON de Rambervillers pour un montant de 15.035 € H.T., 18.042,00 € TTC.

### **36/2018 - SDEV – RAPPORT ANNUEL 2017 :**

Le Conseil Municipal,  
Entendu la présentation de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du SDEV.

### **37/2018 - ETUDE PRELIMINAIRE SECURITE ROUTIERE :**

Monsieur le Maire dresse les grandes lignes de l'étude préliminaire de sécurité routière confiée au BE ACERE d'Epinal. Il précise que le technicien participera à un prochain Conseil Municipal pour échanger sur les propositions faites.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
PREND ACTE de l'étude préliminaire sur la sécurité routière du village réalisée par le cabinet ACERE.

### **38/2018 - EMPRUNT CDC BUDGET EAU - FRACTIONNEMENT :**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a souscrit un emprunt de 240.000 € sur le budget de l'eau en 2017 dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de défense incendie achevés la même année.

Il précise que les travaux relatifs à la rénovation du réseau de défense incendie ont finalement été imputés sur le budget général et qu'une fraction de 20.000 € de l'emprunt CDC a été encaissée sur ce même budget pour équilibrer l'opération.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
AUTORISE le fractionnement de l'emprunt souscrit auprès de la CDC en 2017 sur le budget de l'eau de la manière suivante :

- ▶ 220.000 € sur le budget de l'eau.
- ▶ 20.000 € sur le budget général.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

**Monsieur le Maire** donne lecture du courrier reçu de Monsieur Olivier CLAUSE expliquant son souhait de concrétiser son projet de construction d'une maison individuelle à SOCOURT - Route d'Hergugney.

Après discussion, le Conseil Municipal n'est pas contre le principe d'une cession d'une partie du terrain constructible en deuxième rideau des constructions récemment sorties de terre, ou en cours, mais souhaite préalablement mener des investigations suivies éventuellement de travaux pour solutionner le ruissellement trop important d'eau pluviale sur ce bassin versant.

**Monsieur le Maire** donne également lecture de la demande de Monsieur Maxime LAUCUSSE sollicitant la cession d'un morceau de terrain communal d'environ 700-800 m<sup>2</sup> route d'Hergugney en montant sur le côté droit.

Après discussion, les élus se montrent favorables à la cession après bornage et division d'une emprise foncière située en face de l'habitation de Monsieur Maxime LAUCUSSE. La commune fera préalablement établir un devis pour la division et le bornage avant de faire une proposition financière à Monsieur Maxime LAUCUSSE. Celle-ci tiendra naturellement compte des coûts supportés par la commune, mais il apparaît d'ores et déjà que l'emprise proposée sera bien inférieure à la contenance souhaitée.

Cyril KOEPFERT et Claudine LIOTTARD souhaiteraient pouvoir faire l'acquisition chacun d'un petit terrain communal rue de Viacelle pour réduire les tensions avec le voisinage.

La séance a été levée à 21h00.

SOCOURT, le 25 Septembre 2018  
Le Maire,  
Jean-Luc MARTINET

